

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 juin 2014 à 16 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele et Paul M. Normand formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. Gabriel Parent et Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-06-644 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 juin 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption premier projet / Règlement n° 1275-214 / Zones H3-631 et H3-657 / Constructions et usages autorisés / Marges / Architecture / Matériaux de revêtement / Normes de stationnement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier
3. Avis de motion / Règlement n° 1275-214 / Zones H3-631 et H3-657 / Constructions et usages autorisés / Marges / Architecture / Matériaux de revêtement / Normes de stationnement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier
4. Période de questions
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-06-645 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-214 / Zones H3-631 et H3-657 / Constructions et usages autorisés / Marges / Architecture / Matériaux de revêtement / Normes de stationnement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-214 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, d'établir des normes de stationnement ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 30 juin 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-06-646 Avis de motion / Règlement n° 1275-214 / Zones H3-631 et H3-657 / Constructions et usages autorisés / Marges / Architecture / Matériaux de revêtement / Normes de stationnement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, d'établir des normes de stationnement ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657.

14-06-647 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

14-06-648 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 16 h 32 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier